# L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT ET DE LA VILLE.

"Il faut que l'UNION soit conservé."

MARDI MATIN, 12 MAI 1835.

## INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans 12 mai.

Le Courrier du Nord arrivé hier, ne nous apporte aucune nouvelle de l'etranger.

Le necrologe de feu M. Auguste Douse, [redacted] nous étant parvenu trop tard, il nous a été impossible de l'insérer dans notre feuille d'aujourd'hui; mais nous nous empresserons de le publier demain.

### VACCINATION GRATUITE.

On verra par l'annonce que nous publions dans notre feuille, que la Société Médicale de la Nouvelle Orleans, a choisi les vendredis pour vacciner toutes les personnes indigentes. M. Nicolas Girod, qui ne reste jamais en arrière lorsqu'il s'agit d'être utile aux malheureux, a mis à la disposition de cette société philantropique, un local de la maison qu'il occupe près de la bourse.

Enfin, enfin, grace au zele, grace à la persévérance de l'administration du Théâtre d'Orléans, la population de cette ville va être à même de voir représenter le chef-d'œuvre de musique du siècle. Il est inutile de nommer le Robert le Diable. Dire qu'une année de travail n'a pu être suffisante pour mettre en scène d'une manière convenable la plus belle, la plus grandiose des compositions lyriques ce serait dire exactement ce que le public sait par lui-même. Dire aussi ce qu'a pu coûter cette mise en scène, de peines, de soins et de dépenses, paraîtrait peut-être exagéré pour une population qui n'a jamais calculé d'une manière positive l'énorme tribut que cherche à payer un directeur de théâtre consciencieux, au patronage et aux encouragemens d'un public reconnaissant. Mais, ce que nous pouvons dire ici, et dire à coup sûr, c'est que la direction a mis en œuvre tous les moyens nécessaires pour représenter convenablement, et comme il le fallait la plus belle, la plus sublime de toutes les conceptions musicales.

Aussi, deux années consécutives d'étude, la perte réelle de quelques recettes sacrifiées dans le seul but de produire dignement le seul chef-d'œuvre dont le siècle actuel puisse se glorifier; de superbes décorations reproduites par un pinceau dont nous connaissons tous le mérite; une dépense énorme qui peut être, ne sera jamais compensée par les recettes que fera cette pièce, nous sont de surs garans que les habitans de la cité, disons même, les habitans de tout l'Etat se feront un plaisir, un devoir, d'assister aux représentations de Robert le Diable.

Nous profiterons de cette occasion, et surtout de l'heureuse disposition dans laquelle se trouvent tous les esprits relativement à cette œuvre grandiose, pour engager M. Davis à nous en donner plusieurs représentations successives. Nous sommes persuadé qu'il y aura toujours foule, parceque ceux qui auront vu cette pièce une fois auront besoin de la revoir encore; et ceux qui n'auront pas eu ce bonheur en raison de leurs occupations, s'empresseront dans les soirées suivantes, d'aller payer une dette et satisfaire en même tems un ardent desir.

La communication suivante nous a été adressée par un de nos abonnés de la paroisse Ste. Helène. Comme nous la trouvons très curieuse, nous nous empressons de la soumettre à nos lecteurs. Nous devons aussi les informer que nous conservons dans leur texte original les noms qui y sont mentionnés, parce qu'ils y ont plus de sel. Ceux de nos lecteurs qui ne les entendraient pas, sauront d'avance que ce sont tous des termes de jeu.

"Une assemblée de Messrs. les professeurs et amateurs es arts et sciences a eu lieu au rendez-vous habituel, le 12 avril dernier et s'est organisée, en appelant unanimement au fauteuil M. PHARAON, assisté de Messieurs Double O Black et All set comme secrétaires.

L'objet de la réunion étant expliqué par l'honorable président avec toute la force, la grace et l'éloquence qui le caracterisent, soudain M. Bar on the red se leve, et dans une improvisation que rien ne saurait surpasser sous le rapport de l'originalité, il s'adresse ainsi à l'assemblée:

Messieurs et collaborateurs—Comme nous traitons en ce moment de l'avancement des *arts et des sciences*, nous devons agir avec harmonie et faire en sorte qu'il n'y ait entre nous qu'une voix unanime. La Législature, Messieurs, nous a dépouillés de tous nos moyens d'existence; elle nous a enlevé nos droits et nos privilèges les plus chers; elle vient d'abolir enfin notre ancienne profession, dans laquelle plusieurs de nos collaborateurs ont acquis une vaste expérience et une fortune indépendante. [Cris c'est une horreur; c'est une infamie]—Messieurs, jetez pour un moment un coup d'œil sur les conséquences de cette loi injuste et arbitraire! nos *tables*, nos *rateaux*, nos *boules*, nos *cartes*, et tous ces autres instrumens si chers à notre société, disparaîtront de parmi nous

Nos estimables et inappréciables *boites à ressort* au lieu de servir, comme ci-devant, à la *propagation de notre* science parmi la multitude étonnée, vont se rouiller par un honteux repos, et leur avantageuse élasticité sera pour nous pure perte. Nos pièces de cinq francs [oh! perisse cette pensée] ne passeront plus pour des piastres, nos quarts de gourdes sans colonnes ne vaudront plus deux escalins. [Honte] Je vous le demande, Messieurs; cette loi n'est-elle pas ignoble, injuste et oppressive à l'extrême? [cri général: oui! oui! elle est outrageante, elle est horrible!] Et quel est l'auteur de cette odieuse persecution. [cris: Larimoore l'ex-juge, Larimore le vieux dur-à-cuire.] Je laisse donc, Messieurs, à votre sagesse le soin de determiner la punition, le chatiment que nous devons infliger à l'auteur de cette oppression; et à ce sujet je prendrai la liberté de soumettre à votre considération les résolutions suivantes:

Attendu que la Législature de l'Etat de la Louisiane, dans sa dernière session et d'après l'instigation de M. Larimoore ex-juge, de la paroisse de Ste. Hélène, a jugé convenable de passer une loi qui nous dépouille de nos droits, de nos privilèges sacrés, que nous possédions de *tems immémorial*; *et attendu* qu'en vertu de la déclaration des Etats-Unis, et de l'Etat de Kentucky, sur les droits sociaux, tous les hommes naissent égaux, et sont appelés, par la constitution des Etats sus-nommés, à jouir de la protection égale et des faveurs de la loi;—en conséquence,

*Il est resolu* que la conduite de la Législature, en nous privant de notre profession ancienne et honorable, en nous enlevant nos droits et nos privileges les plus chers, est hautement inconstitutionnelle, et est à nos yeux la plus abominable.

*Résolu*, que les membres de la Législature à sa dernière session ont su mériter et auront notre haine consciencieuse;

*Résolu*, que la part pro-éminente qu'a eue M. Larimoore, ex-juge, méritent également nos exécrations les *plus fortes*, et qu'il doit être tancé de la manière la plus vigoureuse;

*Résolu*, que les personnes suivantes formeront un comité à l'effet d'adresser des circulaires aux membres de la Législature pour leur communiquer les sentimens de cette assemblée, savoir:

MM. *Single O Red*, *Tens a pair*
*Deuce Ace*, *Bar on the Black*.
*Three Whites*, [redacted] *No Hockelly*

Les résolutions ci-dessus sont adoptees par acclamation:

Sur motion de M. *Jack Seven*,

*Il est unanimement resolu* que les personnes suivantes formeront un comité pour attendre M. Larimoore, ex-juge, à l'autre bord du lac et l'apostropher de la maniere la plus complète:

MM. *Eight on the top*, *Five dollars in the pot.*
*King Queen*, *Split*,
*Ten behind the Jack*, *Ace's Oldest*,
*I Brag you Fifty*, *Nine for the Last.*

Sur motion de M. *Single Figure*, il est

*Resolu* que notre vénerable pere *Pharaon* donnera la dernière taille, et que l'assemblée s'ajourne, et prenne "quelque chose". Adopté avec transport et par acclamation.

[Signé] PHARAON, président.
DOUBLE O BLACK, ALL SET, } Secretaires.

Par l'arrivée du navire la *Jeune France*, parti de Bordeaux le 25 mars, nous avons reçu une liasse du *Mémorial Bordelais* et la *Boussole du Commerce* jusqu'au 23. Ces feuilles contiennent des dates de Paris plus récentes d'un jour que celles que nous avions par la voie du Nord. Après avoir examiné attentivement ces journaux, nous n'y avons rien trouvé d'intéressant.

Il n'y avait rien de nouveau au sujet de l'indemnité américaine, on croyait en France que le projet ne serait discuté que vers la fin d'avril.

Les nouvelles d'Espagne qui sont de quelques jours plus récentes, ne parlent d'aucune autre affaire depuis celle entre Mina et Zumalcarreguy.

A Bilbao, un détachement d'infanterie carliste, s'avança jusqu'aux portes d'Achuri. En un instant toutes les hauteurs des environs, et particulièrement celle de Begogna, furent couvertes de factieux, sous les ordres d'Eraso; la fusillade ne fut pas très vive.

Jusqu'à l'après-midi, où les choses prirent un aspect plus sérieux, les factieux se rassemblèrent au Morro, et soutenus de leur cavalerie et de leur artillerie, ils attaquèrent une trentaine d'hommes qui se trouvaient enfermés boulangerie dite du Mouton; ils firent plusieurs charges inutiles, mais enfin, les assiégés se voyant à leur dernière cartouche, exécutèrent une sortie à la baïonnette. La cavalerie ennemie fondit alors sur eux et en fit un horrible massacre; un seul homme en a échappé ayant pu se cacher dans le lit de la rivière.

Il parait qu'Eraso et la junte rebelle, sont en dissidence; le premier veut régir militairement, les autres parlent de *fueros*.

Des nouvelles de Madrid du 11 mars annoncent que Valdès continue à s'occuper activement de l'envoi de troupes en Navarre et de l'organisation de la milice urbaine, malgré les obstacles qu'il rencontre à chaque instant dans le mauvais vouloir ou l'incapacité de ses collègues.

Dernièrement, ajoute un extrait de lettre, "il a dit à la reine régente que tous les efforts possibles seraient faits pour éteindre l'insurrection; mais que si, contre ses espérances, ses efforts ne suffisaient pas, il deviendrait nécessaire alors pour elle de faire un grand et dernier sacrifice au trône de sa fille et à la pacification de l'Espagne, en se résolvant à l'accompagner en Navarre, où sa seule présence détruira le prestige de son insignifiant rival, et vaudra une armée tout entière. On ne connaissait pas la réponse de la reine, mais on pensait qu'elle aura été conforme à des vœux exprimés avec tant d'indépendance et de franchise."

*Le nombre de navires et batimens de toute espèce*, qui ont été jetés à la côte tant dans la Méditerranée que dans le détroit de la Manche, depuis le mois de janvier, s'élève à soixante quinze. Il y a long-tems qu'on n'avait vu un si grand nombre de victimes en un si court espace de temps.

Une lettre de Constantinople du 23 février dit qu'il règne toujours de l'activité au chantier de la marine, mais on croyait que cette activité avait un but; il s'agissait d'une expédition contre Tunis. On attribuait le rappel à Vourla de la flotte anglaise aux apparences guerrières du mois de janvier.

Cependant on ne paraissait pas craindre d'hostilités directes de ce côté. Mehemed-Ali avait écrit à la Porte une lettre très-soumise, et payé une partie du tribut arriéré.

Les négociations entre la Porte et les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont perdu de leur activité. On attend des instructions de Paris au sujet des propositions de la Porte dont il a dernièrement été question. Il est probable que les réponses seront conçues à peu près dans le même sens que les déclarations de l'amiral Roussin dans les conférences. La Porte se trouverait alors rétrograder au même point qu'il y a cinq mois.

A un mille environ de Dresde, dans un lieu retiré, on voit le monument élevé au général Moreau à l'endroit même où il tomba frappé à mort. Ce n'est simplement qu'un bloc carré de granit supportant un casque, un glaive et une couronne de lauriers.—On y lit une inscription laconique, *en russe*, "le héros Moreau, fut sur ce lieu, frappé à mort à côté de l'empereur de Russie."

Cette inscription n'a pas existé long-temps. On lit depuis plusieurs années profondément gravé dans le granit, cette nouvelle inscription que la France et le monde entier ont confirmée.

Le traitre Moreau fut sur ce lieu frappé à mort à côté de l'empereur de Russie.

Un homme M. d'Asada vient de faire à Paris, l'heureuse expérience d'une voiture à vapeur qui fonctionne également bien sur toute espèce de routes. Dans ses différentes excursions hors de Paris il a pu à son gré arrêter subitement sa voiture, la faire tourner dans toutes les directions, et accélérer sa vélocité jusqu'à 20 milles à l'heure.

Les journaux de Paris paraissent ne plus douter de l'efficacité du gaz comme puissance motrice sur toutes les grandes routes du Royaume.

## EXTERIEUR.

### FRANCE.

Paris, 18 mars 1835.

*Extrait d'une lettre de Haiti, reçue par le navire de l'état le Cuirassier, arrivé a Brest.*

"Le coup de grâce porté au commerce, ici, a été l'arrivée de deux bâtimens de guerre la *Cybèle* et le *Cuirassier*, les Haitiens se croyaient déjà envahis, la canaille se disposait au pillage, à l'incendie et sans doute à pis encore; depuis, il ne s'est rien acheté ni payé; heureusement que cette panique a cessé d'avoir un motif; M. Dupetit Thouars, arrivé ici pour réclamer les cinq millions dus au trésor, les a obtenus en traites sur l'Angleterre, il est à présumer qu'il va expédier le *Cuirassier* pour France.

"Rien n'est incertain comme l'avenir d'Haiti, néanmoins les affaires pourront avoir une réaction surtout si les commissaires Haitiens partent pour France, comme on le suppose, ou si M. Dupetit Thouars ouvre de nouvelles négociations avec Boyer, après le départ du *Cuirassier*, ce qui n'est pas sans probabilité.

"On a beaucoup insisté auprès de lui sur la remise des demi-droits perçus par le gouvernement Haitien, et il est à craindre que ce n'est pas *ce qu'on défendra avec* le plus de chaleur, c'est d'autant plus à regretter que ce serait ce qui pourrait s'obtenir le plus aisément, d'abord parce que l'honneur de la France est compromis, si elle ne tient pas à l'exécution des clauses de l'ordonnance d'émancipation, jusqu'à convention contraire, ensuite, parceque en remettant les marchandises françaises au droit de 17 o/o, Haiti commettrait un vol manifeste, puisqu'en raison des appréciations du tarif qui cotait nos articles à 50 o/o audessus des bonnes ventes, cette faveur était illusoire; il est à croire que ce sujet débattu dans les journaux éclaircirait le gouvernement tant sur sa dignité que sur nos intérêts commerciaux.

Bordeaux, 22 mars.

On nous écrit de la frontière, le 18 mars, dix heures du soir:

"Ma dernière lettre vous annonçait que les carlistes avaient transporté et caché à quelque distance d'Elisondo les pièces qui avaient servi au siège de cette place. Cette nouvelle s'est complètement confirmée. Les christinos viennent de découvrir dans le bois de Bertiz trois de ces pièces, le grand mortier compris; elles étaient enfouies sous terre dans une gorge de monticules, à trois quarts de lieue à peu près de Lecaroz. Mina fit fouiller le bois par ses soldats; chacun d'eux plongeait sa baïonnette dans le sol. L'un d'eux ayant brisé la sienne contre un corps dur, on découvrit aussitôt cette partie du terrain et on y trouva les pièces.

"La recherche des pièces d'artillerie par les christinos a donné lieu à un évènement déplorable. Mina, présumant que les gens de ce dernier village connaissaient le lieu qui recélait ces pièces, fit réunir sur la place quinze prisonniers; il fit demander à chacun d'eux, après les avoir fait former en sections de cinq hommes, s'ils savaient où elles étaient cachées. Tous répondirent négativement. Leur réponse n'ayant pas été jugée sincère, un homme de chaque section fut sur-le-champ fusillé. Cette précipitation a dû causer bien des regrets à Mina, dès qu'il s'est assuré que ces pauvres gens ne pouvaient pas faire d'autre réponse.

"Les Carlistes n'ont pu retirer de Bastan qu'une petite pièce de campagne."

On écrit de Rome, 12 mars:

"Le bruit vague qui a couru dernièrement sur l'arrivée de nouvelles notes ne s'est pas confirmé. Cependant il est certain que sur des représentations de l'envoyé suisse à Paris, M. de Tschann, par rapport aux négociations entre la France et l'Autriche, la France, comme réponse provisoire, a exprimé le désir de voir Berne agir avec plus de sévérité envers les étrangers du parti revolutionnaire. On pense que c'est par suite de cette reponse que, ces jours derniers, un réfugié allemand qui avait pris part à l'invasion en Savoie, et qui depuis était ici, ainsi qu'un Français et un Neufchatelois, une feuille très-révolutionnaire et très-hostile au gouvernement neuchâtelois, ayant pour titre le Proscrit, ont reçu l'ordre de quitter le canton."

## COMMERCIAL.

HAVRE.—Ventes du 19 mars.

Cotons.—Peu d'affaires: 57 balles Louisiane avarié, adjugées en vente publique de 1 32 à 1 41.

Par contrat privé, 25 balles Georgie C. S., bonne et belle marchandise, à 1 43 acq.

Tabac.—29 bouc. de 78 à 11r, vente publique.

☞Les consignataires de marchandises par le brick SAN ROMAN, capitaine Salva, venant de la Havane, sont priés de se pourvoir de leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises vis à vis les magasins bleus.
12 mai GARCIA & BUYO.

CUCULLU, LAPEYRE & co. offrent à vendre, 234 sacs café supérieur de la Havane, 44 caisses de sucre blanc, en débarquement du brick Comet, 80 balles de tabac de Cuba en feuilles, 100 milliers de cigarres de la Havane supérieures, 2 caisses shâles de soie française, 17 caisses de sabres, convenables au marché mexicain. 12 mai

VACCINATION GRATUITE.
LE public est prévenu qu'on vaccinnera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.
11 mai Le secrétaire général, PUISSAN.

AVIS—Le soussigné partant pour France prie toutes les personnes avec lesquelles il pourrait être en relation d'affaires de s'adresser à M. Ant Jonau, demeurant au no 117 rue du Canal, à qui il a laissé sa procuration générale et spéciale. (12 mai—3) SIMON SACERDOTTE.

TOILE D'EMBALLAGE DE DUNDEE—221 pièces toile forte de 42 pouces de largeur, toile d'Ecosse, reçues par le navire Natchez et à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
11 mai rue Chartres, No. 17.

## PAR AUTORITE.

ACTE

Supplémentaire à l'acte intitulé: "acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans, et de Nashville, approuvé le trente janvier mil huit cent trente-cinq.

Attendu que par la troisième section de l'acte supplé par celui-ci; les commissaires de la dite compagnie ne sont pas autorisés à ouvrir les livres de souscriptions au fonds capital de la dite compagnie, avant que l'Etat du Mississippi n'ait passé une loi accordant à la dite compagnie tels droits et privilèges, dans les limites du dit Etat, qui seraient favorables, etc.

Et attendu qu'il est notoire que la Législature de l'Etat du Mississippi a été ajournée par le pouvoir exécutif jusqu'au premier janvier prochain; et que cette circonstance met la compagnie dans l'impossibilité d'obtenir l'intervention législative de cet Etat, dans l'acte d'incorporation de la dite compagnie, avant l'*année prochaine*; *Et attendu qu'il est en* outre notoire, que le bureau des commissaires, a reçu l'assurance positive, que les droits et privilèges sus-mentionnés, doivent être accordés à la dite compagnie, aussitôt que la législature de l'Etat du Mississippi pourra s'occuper de cette question, l'entreprise ne doit pas être retardée par les délais *accasionnés, comme il est dit* ci-dessus; en conséquence,

Sect. 1ère. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, Que les commissaires nommés par l'acte supplé par le présent, sont et demeurent autorisés à faire ouvrir, à tels temps et lieux qu'ils fixeront, des livres de souscriptions au fonds capital de la dite Compagnie, en se conformant à toutes les formalités prescrites par la troisième section du dit acte; et que, au lieu de la somme de cinq piastres, qui devait être payée, au moment de souscrire, comme il est décrété par la sixième section du dit acte, il sera payé la somme d'une piastre; Bien entendu qu'aucun autre paiement ne sera demandé par la dite Compagnie, sur les dites souscriptions, jusqu'à ce que l'Etat du Mississipi ait accordé à la dite compagnie, les droits et privilèges demandés, par l'acte supplée par celui-ci.

Sec. 2e. Il est de plus décrété, etc. Que le gouverneur de cet Etat est autorisé à transmettre à l'exécutif de l'Etat du Mississipi, copie du présent acte et de l'acte supplée par celui-ci, à l'effet que les dits actes soient présentés par le gouverneur du Mississipi, à l'assemblée générale du même Etat.

Sect. 3e. Et il est de plus décrété, etc.; Que le présent acte sera en vigueur à dater de sa passation.

[Signé] ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
CHARLES DERBIGNY,
Président du Sénat.
Approuvé le 24 mars 1835.
E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

BUREAU DU COLLECTEUR,
Nouvelle Orléans 12 mai 1835.

JE suis chargé par l'hon. secrétaire de la trésorerie de donner la communication suivante aux marins.
J. W. BREEDLOVE, secrétaire.

AVIS AUX MARINS.
FANAL DU PORT DE FALMOUTH,
Trinity-House, Londres, 12 fevrier 1835.

Les travaux commencés depuis quelque temps pour faire paraître un feu sur la pointe St. Antoine, à l'Est de l'entrée de Falmouth, étant très avancé,

Avis est par le présent donné, que dans environ 2 mois de cette date un feu paraitra sur la susdite pointe et continuera à paraitre toutes les nuits depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever pour diriger la marche des navires à leur entrée ou à leur sortie de Falmouth.

Ce feu sera allumé à une hauteur de 65 pieds audessus du niveau de la mer dans les marées de Syzigies et sera visible dans toutes les directions depuis le S 40° E le sud, l'ouest et le nord jusqu'au port de Falmouth. Pour qu'on puisse le distinguer facilement des autres feux du voisinage il présentera une succession rapide mais régulière d'éclats d'une lumière brillante.

De plus amples details ainsi que le moment précis où ce feu paraitra pour la première fois seront publiés postérieurement. Par ordre,
12 mai—3ps,1s J. HERBERT, secrétaire.

CONSEIL DE VILLE DE LA NLLE. ORLEANS.

LE comité auquel fut référée la pétition de Jacob Hart, lieutenant de la garde ville, énonçant que M. McFarlane, alderman du 1er district, avait, dans la session du conseil de ville du 4 avril, déclaré que le dit Hart avait commencé sa carrière dans la garde de ville par un VOL, et priant qu'un comité soit nommé pour vérifier les faits et faire un rapport déclarant jusqu'à quel point l'honorable membre pouvait justement porter une pareille accusation;

RAPPORTE

Que cette affaire a été soumise à leur considération comme il appert plus amplement par le procès verbal de leurs délibérations ci joint, et faisant partie de leur rapport; et que votre comité d'après le témoignage de personnes de la plus haute respectabilité est resté convaincu que le lieutenant Hart est entièrement innocent du crime de VOL dont il fut accusé dans le rapport imprimé des débats du conseil de ville, contenu dans la partie française de l'Abeille du 7 avril dernier qui déclare que cette accusation émane du docteur McFarlane.

Pour rendre justice au dit Hart votre comité croit de son devoir de déclarer en outre que d'après la masse des témoignages unanimes de témoins respectables dont plusieurs ont connu Hart depuis sa plus tendre jeunesse jusqu'au moment actuel, il est indubitablement prouvé que le lieutenant Hart, pendant 29 ans de résidence dans l'Etat de la Louisiane, constamment joui de la réputation de bon citoyen, d'homme honnête et industrieux et qu'il a fidèlement rempli ses devoirs comme officier public.

En conséquence votre comité présente la résolution suivante.

RESOLU que le comité spécial sur la pétition de Hart soit déchargé de toute considération ultérieure à ce sujet.

Le tout vous est respectueusement soumis.

(Signé,) G. Schmidt, président—A. Graihle—F. Labatut.

Séance du 5 mai, 1835.

Sur motion de M. Schmidt, résolu que le rapport et la résolution ci-dessus soient et demeurent par ces présentes adoptés.

Je certifie que ce qui précède est une copie fidèle des registres du conseil de ville.
D. AUGUSTIN, secrétaire.
Conseil de Ville de la Nlle. Orleans [12mai

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS
CONSEIL DE VILLE.
*Séance de Samedi 27 decembre 1834.*

*Résolu*, que l'ordonnance approuvée le 2 juillet 1831, soit amendée de manière que les banquettes de *curb & gutter stones* dans cette partie de la rue des Tchoupitoulas qui se trouve située entre les rues Delord et Lacource devront être confectionnées, conformément à la loi, dans un espace de trois mois à dater de l'avis donné par le syndic ou commissaire de police. aux propriétaires ou à leurs agent, de l'époque à laquelle les dits travaux devront être commencer, dix jours avant celui auquel ils devront être commencés.

Et si aucun propriétaire ou son agent refusait ou négligeait d'exécuter et d'achever les dits travaux pendant le delai ci-dessus mentionné, les dits propriétaires ou leurs agens seront sujets à une amende de cinquante à cent piastres par chaque mois de délai après l'expiration des trois mois ci-dessus mentionnés, laquelle amende sera recouvrable pardevant tout tribunal compétent, et le commissaire ou syndic est et demeure chargé de l'exécution de la présente résolution.

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 2 janvier 1884.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr. secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONSEIL DE VILLE.
*Séance de Samedi 13 decembre 1834.*

*Résolu*, que toute personne qui après avoir obtenu une licence de charrette ou dray, du maire, fera placer le même numero qui lui sera désigné sur plusieurs charrettes ou drays paiera une amende de dix piastres à chaque contravention.

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 18 décembre 1834.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr. secrétaire.

*Compagnie de la Bourse de la Nlle. Orléans.*

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette compagnie que les certificats sont prêts à leur être délivrés, Par ordre,
12 mai—3ps, 1s A DUPUY, secrétaire.

CAFE DE LA HAVANE—200 sacs café verd et superfin de la Havane, en débarquement, à vendre par
J. D. BEERS & J R ST. JOHN & co.
12 mai rue de Chartres, no 60.

RIZ—31 tierçons de riz de Savannah, en débarquement du brick Favorite, à vendre par
12 mai W G HEWES & co. rue du Camp, no 47

40 CAISSES indiennes françaises; 4 do à meubles do; 2 do de mousselines en couleur; 3 do rubans de soie croisée; 1 caisse mouchoirs de soie façonnée, le tout ayant droit au drawback et propre au marché mexicain en débarquement du Mary & Harriet et à vendre par
12 mai THEOD. NICOLET & co, 26, Bienville.

Reçu par les derniers arrivages et à vendre chez le soussigné, un grand assortiment de drogues, médicamens, produits chimiques, plantes médicinales, etc. parmi lesquels se trouvent de l'acide sulfurique, du noir animal, du bois de Bresil râpé, de l'huile empyreumatique pour les chevaux, des articles de peinture et de parfumerie, et différentes huiles essentielles.
12 mai A. A. PEYCHAUD, rue Royale, 123.

AVIS—Huit ou dix ouvriers tailleurs trouveront de l'emploi, en s'adressant immédiatement au no 35, rue Chartres. 11 mai—2

FARINE—300 barils de Farine superfine, en débarquement du bateau à vapeur Warren, à vendre par
E. BERNIAUD,
11 mai—3 rue Royale, No. 77.

ON a besoin de louer un nègre pour conduire une charrette. On lui donnera de bons gages. S'adresser au no 137, au bassin. 5 mai—15

CELEBRE POUDRE DE CASTILLON.

MADAME VEUVE CASTHY de Philadelphia, propriétaire des remèdes du feu docteur Castillon, du Cap Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre antiscorbutique restaurante et de l'élixir aussi antiscorbutique du dit docteur Castillon, ancien chérurgien major consultant du roi, à St. Domingue, et nous a constitués ses agens pour la vente de ces remèdes dans cette ville, d'un grand succès.

Ces spécifiques qui ont joui dans toutes les parties de l'île de St. Domingue, sont propres à guérir le scorbut et toutes les maladies qui ont pour cause le virus scorbutique, la diarrhée, dyssenterie, tenesme, la lienterie, lienolente intermittente, continue, obstructions du foie et de la rate—diarrhee invétérée dyssenterie et tenesme, produits par suite de rougeoles et petites véroles malignes—et les mêmes maladies qui viennent à la suite de couches ou pendant la *grossesse*.

La poudre mêlée avec le lait forme une bouillie très agréable et des plus restaurante—elle détruit la putridité des humeures de l'estomac et des intestins, retablit les digesteurs et toutes les secrétions et dépurant le sang de tous les levains scorbutiques.

*La durée du traitement est de 20, 30 ou 40 jours*, suivant l'ancienneté ou la malignité de la maladie—ces spécifiques se trouvent toujours à notre pharmacie—on y peut prendre connaissances d'un recueil d'observation pratiques sur les effets de ce remède et sur les cures extraordinaires qu'il a opérées—les malades trouveront un grand avantage dans l'usage de ce remède; c'est celui de pouvoir le traiter et de se guerir eux même en suivant exclusivement la méthode indiquée qui accompagne le spécifique.
PINGUET & Co.
Encoignure des rues Royale et Ste. Anne.
12 mai—2p☞

ATTRAIT PUISSANT.
*JARDIN DU VAUXHALL*,
rue de la Commune, audessus de la rue des Remparts à main droite.

LES propriétaires du dit jardin annoncent respectueusement au public qu'ils ont réussi à contracter avec M. Keene, le célebre vocaliste un engagement pour deux soirées seulement, avant son départ pour l'Est. Aujourd'hui et demain, 12 et 13 du courant sont les jours fixés à cet effet. Il paraitra ce soir, 12 de mai, et chantera les morceaux suivans en s'accompagnant lui même sur le piano. Ce concert sera composé comme suit:

Première partie—Ouverture de Henri quatre. Martini à violons et violoncelles accompagnant deux jeunes personnes, mesdemoiselles Lewis et Forster, jouant ensemble *sur le même piano—chants par M. Keene*—"La vierge follé" air Stevenson à 4 mains—ballade irlandaise, M. Keen—"bois dans cette coupe" *Moore* air, "hope told a flattering tale" avec variations sur le violoncelle avec accompagnement de forte-piano—chanson, M. Keene "The toast be dear woman"

2me. partie—Ouverture de la "Dame Blanche" à 4 mains sur le piano forte, violon et violoncelle.

Ballade—M Keene—"To Ladies eyes"—Moore, duo sur un seul piano.

Cavatine—M. Keene "Here is a health to thee", Tom Moore A. F. Keene.

On ouvrira à 7 heures et demie. Le concert commencera 8 heures precises. 12 mai

POUR la quatrième fois et de son chef madame Le Juste vient de quitter son domicile et son mari et s'est rendue chez M. Thibaut, marchand de meubles, rue Condé: son mari donne avis au respectable public qu'il ne reconnaitra aucune dette qu'elle pourait contracter, et que s'il l'a reprise à diver fois ce n'était que pour la maintenir dans les bonnes mœurs, pour son honneur, pour ses enfants et son honorable famille, ses dernières dispositions à son égard sont de la rendre à sa famille, il paiera son passage si elle veut partir par le premier navire. 12 mai—2

EN débarquement et à vendre, 200 boucaux de jambons frais par A DELASSUS & MONTREUIL.
12 mai—3 no 29 Vielle Levée.

VELOURS IMPERIAUX &—Les soussignés reçoivent à présent par le navire Madison de Liverpool, et ont en magasin provenant des derniers arrivages, une quantité de marchandises choisies expressement pour le marché du Mexique, consistant en velours impériaux de 36 & 37 pouces, calicos imprimés, dessus de satin imprimés, draps, tapis &c, qui, avec un grand et bel assortiment de toile d'Irlande, toile à draps &c, seront vendus à des termes raisonnables.
12 mai G VANCE & R GAMBLE
no 51 rue de la Douane.

TRAITES sur Paris et New York à vendre par
THEODORE NICOLET & Co.
12 mai no 26 rue Bienville.

3 Caisses draps français; 1 caise draps cashemire &c, en débarquement du Mary & Harriet et à vendre par
THEODORE NICOLET & Co.
12 mai no 26 rue Bienville.

$20 DE RECOMPENSE.

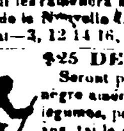

Egaré ou volé sur le terrain public près du moulin à scie de Byrnes, le 25 avril un cheval alezan foncé, d'environ 14 paumes de haut, un pied de l'arrière blanc, sa crinière pendante du côté gauche; ainsi qu'un cheval gris clair d'environ 16 paumes de haut, avec une blessure sur chaque côté du dos occasionnée par une sellette de charrette, ainsi qu'une cicatrice sur un des pieds de l'avant en peu audessous du sabot—Les deux chevaux âgés d'environ 8 ans et ferrés aux quatre pieds.

$20 seront payés pour les deux chevaux ou $10 pour un à celui qui les ramènera à S G LONGLEY.
Rue de la Nouvelle Levée près le moulin à scie du Bayou.
12 mai—3, 12 14 16,

$25 DE RECOMPENSE.

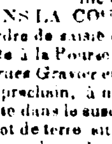

Seront payés à quiconque logera à la geole le nègre américain JAMES, rendu au marché aux légumes, parti marron le 5 mai; âgé d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 4 pouces anglais, jolie figure riant, bien noire.

Les capitaines de steamboats, de navires ou autres embarcations, sont priés de ne pas le recevoir à leur bord sous peines d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
G LEBRETON DESCHAPELLES & FRERES.
12 mai—2p☞

Thomas Banks contre Thomas Williams, William Carlile et James Morrisson.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Poydras, en cette ville, le vendredi 12 juin prochain, à midi précis, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Delor de cette ville, désigné par le no 1, sur un plan dressé le 13 mai 1831, le dit lot mesurant 101 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 59 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du no 2, par laquelle il est borné aussi de 93 pieds de large sur l'arrière, où il est borné par le lot no 37 et 20 pieds 3 pouces sur la ligne de la propriété de Foucher qui le borne dans le bas, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire ci-dessus.

La vente se fera aux conditions suivantes, comptant, une somme suffisante pour payer $1,274 50cts, montant des billets protestés avec intérêts depuis le jour de leurs protêts respectifs et les frais de justice, et la balance au fur et à mesure que les autres billets seront dûs.
12 mai FRED. BUISSON, shérif.

MAGASIN DE FAIENCE, PORCELAINE, etc
*Rue Condé, no 49, entre St. Philippe et du Maine.*

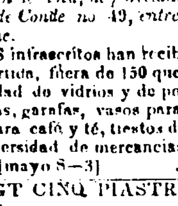

Les soussignés viennent de recevoir 100 cantres de faience bien assortie, plus 150 paniers en magasin; une grande quantité de verrerie et porcelaine française, consistant en gobelets, caraffes, verres à Champagne, à vin, à liqueurs, etc. services à thé et à café; pots à fleurs, bouquets pour vases par carton ou par paire, aussi une foule d'objets de fantaisie pour enfans.
8 mai—3 JN. COULON & Co.

*Almacen de loza, de porcelana y de obras de vidrio, en la calle de Conde no 49, entre las calles de San Felipe y du Maine.*

LOS infrascritos han recibido 100 canastas de loza bien surtida, fuera de 150 que tienen en su almacen, una diversidad de vidrios y de porcelana francesa, con una de de vasos, garafas, vasos para vino, licores y champagne, tazas para café y té, tiestos de flores, ramilleteo, &c. et y una diversidad de mercancias de gusto á proposito par niños. [mayo 8—3] JN. COULON y Compa.

VINGT CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

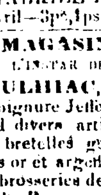

Partie marronne de chez le soussigné depuis deux mois et demi, la négresse LUCY, américaine, âgée d'environ 20 ans; taille ordinaire, peau tres noire, et grosse gorge, elle était vêtue lors de son départ d'une robe de cotonnade et d'un mouchoir de couleur à la tête, elle vend habituellement du lait. On suppose quelle se tient dans les parages du faubourg Ste. Marie. Les capitaines de navires et autres, sont avertis de ne pas lui donner asyle sous peine d'etre poursuivis selon les lois de l'Etat. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira à la geole.
GABRIEL LEBRETON DESCHAPELLES.
10 avril—3ps,1ps☞

MAGASIN DES NOUVEAUTES,
A L'INSTAR DE PARIS, EN GROS ET EN DETAIL.

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, no 171, encoignure Jefferson 35, vient de recevoir de Paris et du nord divers articles dont il était dépourvu, et offre à vendre bretelles gomme élastique perfectionée, en soie, montées or et argent; cannes jonc à dard, à épée et poignard; brosseries de tout genre, razoirs supérieurs et garantis, de Rogers, cuirs, pierres à razoir, etc. Gants, première qualité, de fil d'écosse et soie, en peau de chevreau, etc.; parfumeries surfines, crême de rose et d'amande, de Perse; tous les savons de toilette, tous les extraits d'odeur et essence; poudres surfines; double extrait d'eau de Cologne et de Lavende, etc. etc.

Assortiment de coiffure en cheveux, dernier genre; natté, tour arrivé de chair et perruques de femmes, toupets, métalliques des plus légers, ainsi que perruques d'hommes Il continue à confectionner dans son magasin, d'après les demandes, tout ce qui est en fault cheveux, d'après le goût des personnes; et prend toujours des apprentis en coiffure de dames, aux mêmes conditions. 5 mai

Succession de Joaquin Taxonar.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre la dite succession sont priés d'en présenter les titres au soussigné, et ceux qui lui doivent de payer entre les mains de (5 mai—3en10j) LOUIS SERE, curateur.

6 DEMI Pipes Eau de Vie de Cognac, à vendre par
1 mai HENRY, LATAPIE & Co

## Théatre d'Orléans.

MARDI 12 Mai 1835.

On commencera à 7 heures précises.

*Première représentation de*

# ROBERT LE DIABLE.

Opéra en cinq actes à grand spectacle, paroles de MM. Scribe et G. Delavigne, musique de M. Meyerbeer.

Cet ouvrage dont le succès a été prodigieux dans toutes les *villes de France, compte plus de 900 représentations sur le théâtre de l'academie royale de musique.*

*Pendant l'introduction, un rideau infernal.*

1re. ACTE—Le théâtre représente le Lito, avec le port de Palerme en vue, décoration nouvelle, peinte par M. Develle.

2me. ACTE—*Une salle du Palais du Roi de Sicile.*

3me. ACTE—1er. Tableau. Un paysage sombre dans les rochers de Ste *Irène.*

2me. Tableau. Une des galeries du cloître, du monastère de Ste. Rosalie. Décoration nouvelle, peinte par M. Develle.

4me. ACTE—La chambre à coucher de la princesse Isabelle.

5me. ACTE—1er. Tableau. Le vestibule de l'Eglise.

2me. Tableau. L'intérieur de la Cathédrale de Palerme.

Ces deux décors sont neuf et faits par M. Develle.

Pendant le 5me. acte les chœurs religieux sont accompagnés par un orgue d'église.

Tous les costumes sont neufs et pareils à ceux de Paris.

*La scène se passe en Sicile.*

DISTRIBUTION.

Robert, duc de Normandie, MM. Heymann,
Bertrand, son ami, " Bailly,
Raimbaut, paysan normand, " St. Albair,
Un mayordome, du roi de Sicile, " Victoria,
Un héraut d'armes, " Guerineau,
Un Ermite, " Alfred,
Isabelle, princesse de Sicile, Mme. St. Clair,
Alice, paysanne normande, " L.Dupuis.

PERSONNAGES MUETS.

Le Roi de Sicile, MM. Eugène,
Le prince de Grenade, " St. Amand,
Le chapelin de Robert, " Eugène,
Hélène, supérieure des nonnes, Mme. Millot-Johey,
Dames d'honneur d'Isabelle, " Clozel et Esther.

CHEVALIERS & SEIGNEURS.

MM Perrin, Delcroix, St. Victor, Bauteau, Hénique, Irma, Michel, Lafargue.

FEMMES DU PEUPLE & NONNES.

Mmes, Girardot, Coste, Adéline, Petit, Esther, Lussan, Martage, Michelot, Stromager, Dantonnet, Adèle, Jamain.

Pages, officiers, gardes, écuyers, palerins, demons, fugitifs, moines, prêtres, enfans de chœur.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 12 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, une négresse âgée d'environ 23 ans, avec son enfant, âgé de 3 ans; elle est parfaite couturière, très bonne blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison, et un peu cuisinière, parlant anglais et français, depuis 8 à 10 ans dans le pays, pleinement garantie des vices et maladies prevus par la loi. Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction jusqu'à parfait paiement. 6 mai

POUR LOUISVILLE.

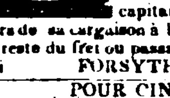

Le bateau a vapeur BALTIC, capitaine R. Baldwin jr, ayant son chargement engagé partira pour la susdite destination et les postes intermediaires Jeudi 14 du courant, à 10 A. M.

Pour passage seulement ayant de superbes emménagemens. S'adresser à bord ou à FORSYTH, GOODWYN & Co.
12 mai

POUR LOUISVILLE ET LES PORTS INTERMEDIAIRES.—

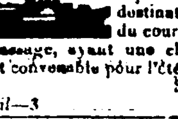

Le bateau à vapeur MOHICAN, capitaine L. A. Cottier, ayant les deux tiers de sa cargaison à bord, partira incessamment Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
12 mai FORSYTH, GOODWYN & co.

POUR CINCINNATI
Et les ports intermédiaires.

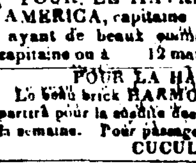

Le bateau à vapeur FREEDOM, capitaine T. Clark, partira pour la destination ci-dessus, Mercredi, 13 du courant à 10 heures A.M. Pour fret ou passage, ayant une chambre très spacieuse, très fraiche et convenable pour l'été, s'adresser à bord, ou à
SAM LOCKE & Co.,
11 avril—3 Nouvelle Levée, No. 19.

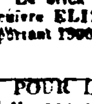

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier AMERICA, capitaine Tomkins. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine ou à 12 mai P. J. TRICOU.

POUR LA HAVANE.

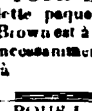

Le beau brick HARMONIA, capitaine Castaniza, partira pour la susdite destination dans le courant de la semaine. Pour passage seulement s'adresser à
12 mai CUCULLU LAPEYRE & Co.

A LOUER OU A FRETER.

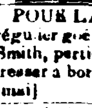

Le brick fin voilier, doublé, cloué et chevillé en cuivre ELIZA DAVIDSON, capitaine Alexandre, portant 1300 barils ou 500 boucaut. S'adresser à
HARRISSON, BROWN & Co.
12 mai no. 117 rue Royale.

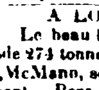

POUR LA MOBILE, par le fleuve—La goëlette paquebot BRILLIANT, capitaine J. E. Brown est à présent prête à recevoir du fret, et partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
12 mai 28 et 29, Nlle. Levée.

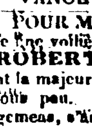

POUR LA MOBILE par le lac—Le paquebo régulier goëlette MONTGOMERY, capitaine A Smith, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser a bord à l'extrémité du chemin à coulisses ou à (12 mai) TOURNE & BECKWITH.

A LOUER OU A FRETER.

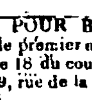

Le beau brick anglais, fin voilier PLANTER, de 274 tonneaux suivant son régistre, capitaine McMann, sera prêt dans peu de jours à prendre chargement. Pour conditions s'adresser à
12 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Douane

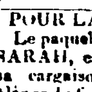

POUR MATAGORDA, (Texas).—La goelet le fine voilière, cuivrée et chevillée en cuivre, ROBERT & JAMES, capitaine T. C. Warren, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser, no 19, rue de la Commune, à
11 mai WILLIAM BRYAN,

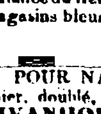

POUR BRAZORIA, (Texas)—Un batiment de premier ordre, partira pour la dite destination, le 18 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser, no 19, rue de la Commune, à
11 mai WILLIAM BRYAN.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve).

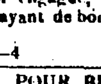

Le paquebot régulier et fin voilier, la goëlette SARAH, capitaine D. Stark, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. pour la balance du fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis les magasins bleus, ou à
TOURNE & BECKWITH,
11 mai Nouvelle Levée, 28 et 29.

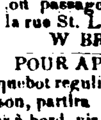

POUR NANTES—Le superbe brick fin voilier, doublé, cloué et chevillé en cuivre, A IVANHOE, capitaine L. Lawrenson, ayant sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à LEGENDRE & SAMORY,
9 mai—4 rue Tchoupitoulas, no 64.

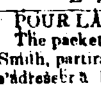

POUR BRAZORIA, 1er paquebot.—La goëlette SANTIAGO, capitaine T. Lentner, chevillée en cuivre partira positivement aujourd'hui. Les passagers voudront bien se trouver à bord à 2 heures. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à son bord, vis à vis la rue St. Louis, ou à
7 mai W BRYAN, rue de la Commune no 19.

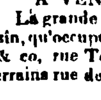

POUR APALACHICOLA—La goëlette paquebot regulier WATER WITCH, capt. Manson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le poteau no 10, ou à
6 mai E W GREGORY, 60, rue Chartres.

POUR LA MOBILE (par le fleuve.)

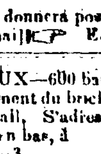

The packet schooner FLORENCE, capitaine Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins bleus, ou à TOURNE & BECKWITH,
4 mai Nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

A VENDRE A L'AMIABLE.

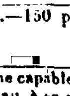

La grande et commode maison, avec son magasin, qu'occupaient dernièrement Gordon, Forstall & co, rue Toulouse: Aussi—Les grands magasins et terrains rue des Remparts, entre St. Louis et Toulouse.

On en donnera possession immédiatement. S'adresser à [5 mai]☞ E. J. FORSTALL & co. rue Royale

CHAUX—600 barils chaux de Thomastown, en débarquement du brick General Wayne, à vendre en gros et en détail, S'adresser, rue de la Levée, près la Presse à coton d'en bas, à
9 mai—3 A. DUHART.

HUILE.—150 paniers huile d'olive clarifiée, à vendre par JOS. BARTHET,
4 mai—3 no 30, rue Toulouse;

UNE dame capable d'enseigner à des jeunes demoiselles, trouverait à se placer sur une habitation, en fournissant de bonnes recommandations. S'adresser à Mme. veuve B Dussau, rue Bourbon, no. 330. 6 mai—4

ON désire louer cinquante hommes pour bucher du bois de chauffage. S'adresser encoignure Nouvelle Levée et Girod. 17 avril—20

*Compagnie d'Assurances de l'Océan.*
Nouvelle Orléans, 29 avril 1835.

LES commissaires de la Compagnie d'Assurances de l'Océan donnent avis aux actionnaires, que le nombre voulu d'actions ayant été souscrit, comme il est spécifié dans la 5me. section de la charte, qu'une élection de neuf directeurs devant servir pour la dite institution, jusqu'au deuxième lundi de fevrier 1836, aura lieu, au bureau de la dite Compagnie, no. 72 rue Royale, le lundi 18me. jour de mai prochain, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 2 heures de l'après midi.

Par ordre des commissaires.
29 avril—17 W. TUFTS, secrétaire.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR M. BARNETT Jr.

IL sera vendu Samedi le 16 du courant, à la Bourse de l'Arcade, 23 lots de terre situes dans le faubourg Lafayette, comprenant l'ilet entier no. 25, d'après le plan qui sera exhibé le jour de la vente.

Conditions: 6 & 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passes pardevant Charles de Armas notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 mai—5

PAR T. MOSSY & GARIDEL

JEUDI 21 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Une maison en briques à étages no. 114, et ses dépendances située rue St. Pierre, entre les rues Bourgogne et Dauphine, bâtie sur un terrain, ayant plus ou moins, mesure française, 29 pieds de face à la rue St. Pierre, sur 72 pieds de profondeur.

Conditions: moitie à un an, moitié à deux ans, de crédit, en billets endossés a satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par O. de Armas notaire public aux frais de l'acquereur.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi 14 du courant, á midi à la Bourse de Hewlett, 190 barils chaux de pierre, à prendre au magasin de M. McGeorge, telle qu'elle se pourrait et compose, et sans garantie; et immédiatement après 350 barils de livrable au même lieu et en bon état. Conditions, comptant. 12mai

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 16 du courant, à 4 heures et demie, rue Toulouse, entre Chartres et Royale une quantité de meubles et une batterie de cuisine. Conditions comptant. 12 mai

PAR NEWTON, HOTCHKISS & co.
*A l'Arcade de Banks, encoignure de la rue Natchez,*
Mardi, 12 mai.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES.

Il sera vendu, à 9 heures et demie, sans réserve, une grande quantité de vins, thés, etc.

1,500 caisses St. Julien, Medoc, Estephe, Chateau Brian, Hermitage, Sauterne et autres vins Claret, 100 caisses Madère, 50 caisses Porto et environ 200 caisses de vieux Sherry pale et foncé. 200 paniers Champagne et un assortiment de cordiaux et liqueurs fines, propres aux familles ou aux habitations; aussi, thé, qualites choisies, rum de la Jamaique, genièvre, chandelles, pipes à fumer, 10 barrils bœuf, 5 barrils jus de citron, et divers autres articles. On pourra voir les catalogues le matin de la vente. Les personnes qui ont des liqueurs, etc. à vendre, sont priés de les leur envoyer avant 9 heures le jour de la vente. —2

Mercredi, 13 mai

MEUBLES—Une grande quantité de meubles neufs et de seconde main, consistant en tables, chaises, sofas, bureaux, bois de lit, matelas, etc.

Mercredi soir,

LIVRES—Une collection de livres nouveaux, quelques cahiers de gravures, choisies par un amateur, parmi lesquelles il y a des sujets choisis; on pourra les examiner le jour de la vente. 11 mai—3

PAR B. BOUNY.
VENTE D'ESCLAVES.

SAMEDI, 16 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, 6 esclaves des deux sexes dont les noms et qualités suivent ci-après. Les ventes seront passées par devant C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs et les esclaves ne seront livrés qu'après que les conditions auront été remplies et les ventes signées.

1o. Harry, jeune nègre de 25 ans, depuis plus de 5 ans dans le pays, habitué aux travaux de la campagne, boulanger et bien entendu à soigner les chevaux, il a une grosseur à une jambe, mais qui ne l'empêche pas de travailler.

2o. Baptiste, jeune mulâtre créole, de 11 ans, domestique de maison, très vigilent et intelligent.

3o. Jeannette, négresse créole de 38 ans, bonne marchande et domestique de maison, blanchisseuse et sachant un peu faire la cuisine.

4o. Henriette, négresse de 24 ans, très bonne cuisinière, bonne blanchisseuse et domestique de maison, très prompte, elle s'est absentée deux ou trois fois de chez son maitre, mais sans jamais être sortie de la ville.

5o. Castor, nègre de 50 ans, parfait boulanger et capable de conduire, dans ce genre, un petit ouvrage, il est sujet à une douleur au genou.

6o. Thérèse, négresse de 19 ans, enceinte, bonne coiffeuse, parfaite domestique, sachant faire de tout, avec un enfant mulâtre de 3 ans, elle est vendue parceque son maître quitte le pays.

Tous ces esclaves sont vendus garantis des vices et maladies prévus par la loi, sauf les exceptions faites à quelques une d'entr'eux.

Conditions: 6 et 12 mois de credit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 11 mai—6

PAR FERNANDEZ & WHITING.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orleans en date du 6 mai 1835 et sous la direction de Ezechiel Hayes, syndic de ses biens, il sera vendu samedi prochain, 23 de ce mois, à l'arcade de Banke, à midi précis.

Le Bon suivant donné par le dit Hayes à ses créanciers, contre les biens de Merrian & Bros dus, d'Alexandrie, décédé; pour la somme de vingt neuf mille cinq cent quatre vingt huit piastres 56 cents.

Conditions: 6 mois de crédit, pour des billets endossés à satisfaction. 11 mai

*Vente de fonds de magasin.*
PAR B. BOUNY.

JEUDI 14 de courant, à 10 heures du matin, il sera vendu sans réserve, sur les lieux, le fonds d'un magasin, situé rue Tchoupitoulas, no. 239, entre Julie et St. Joseph, qui se compose d'un grand assortiment de belle fayence, une quantité de belles marchandises sèches et du bon vin de Bordeaux en barriques, ainsi que divers autres articles &c.

Conditions: toute somme n'excédant pas $150 comptant, et toute somme au-dessus à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. 9 mai—4

PAR P A GUILLOTTE.

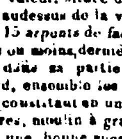

IL sera vendu le mardi, 12 du courant, sur la place accoutumée, savoir: 6 draws, 2 charrettes, 5 chevaux, 2 mulets, avec leurs harnais; également deux jumens américaines avec leurs suivans dont l'un est un mulet.
5 mai

PAR ISAAC L. MCCOY.

MARDI 26 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de l'Arcade rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier une

HABITATION SUCRERIE

de grande valeur, située dans la paroisse d'Iberville, environ 90 milles audessus de la ville et sur le même bord du fleuve, mesurant 15 arpents de face sur environ 40 arpents de profondeur, plus ou moins, dernièrement occupée par M. Estevan, et terminée dans sa partie inférieure par l'habitation de M. Woodward, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bonne maison d'habitation, cabanes à nègres, moulin à grains et autres dépendances nécessaires, outre une bonne sucrerie, citerne à mélasse en briques, le tout en bon état.

Conditions: un tiers comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, avec le privilège accordé à l'acquéreur de faire un plus fort paiement comptant en jouissant d'un escompte de 3 pour cent par an. Le tout en bon papier endossé à satisfaction, et garanti par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 8 mai—6 viz 8 11 16 21 23 at 26

BEAUX LOTS DE TERRE A VENDRE.
PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu mardi, 12 mai prochain à midi, au café de l'Arcade, faubourg Ste. Marie, dix neuf lots de terre de grande valeur, d'ordre des héritiers tous majeurs de feu Zenon Saulet, savoir:

1. Six lots de terre situés au faubourg Saulet, dans l'ilet no 12, compris entre les rues Edouard, Annonciation Constance et Estelle, désignés par les nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces face à la rue Edouard, sur une profondeur irrégulière, variant de 200 pds. 10 pouces à 99 pds. 1 pouce, le lot no. 1 faisant encoignure des rues Edouard et Constance, ensemble les batisses et améliorations qui se trouvent sur chacun des dits lots de terre.

2. Deux autres lots situés au même faubourg, dans l'ilet no 42, compris entre les rues Calliope; Apollon et Bacchus, et le Cours des Tritons, désignés par les nos 1 et 2, et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Apollon, sur 127 pieds de profondeur, le lot no 2, faisant encoignure aux rues Apollon et Calliope, ensemble les édifices et améliorations qui se trouvent dessus.

3. Et onze autres lots de terre situés au faubourg Lacourse, dans l'ilet no 95, compris entre les rues Bacchus; Thalie et Erato, et le Cours des Dryades, désignés par les nos 1 à 11 inclusivement.

Les nos. 1, 2, 3, 4, et 6, mesurant chaque 32 pieds de face à la rue Bacchus, sur 127 pieds de profondeur, le lot no 1 formant l'encoignure des rues Bacchus et Erato.

Les lots no, 8, 9, 10 et 11, mesurant chaque 31 à 33 pieds de face à la rue Thalie, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

Et le no 7 mesure 21 pieds 11 pouces face à la rue Erato sur 127 pieds 10 pouces de profondeur,

Tous ces terrains seront vendus conformément aux plans dressés par Jos, Pilié, voyer de la ville, et qui seront exposés au café de l'Arcade avant la vente.

Conditions: un tiers au 9 février 1836, un tiers au 9 fevrier 1837, et un tiers au 9 fevrier 1838, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, avec clause pénale de dix pour cent d'intérêt, à défaut de paiement des billets aux échéances.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. O. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 30 av—6

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le mardi, 12 mai courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivants:

Mary, âgée d'environ 35 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux enfans mâles, l'un âgé de 9 ans; bon domestique de maison; très intelligent, et l'autre âgé de 5 ans.

Jane, négresse, parfaite cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec sa fille âgée de 9 mois.

Zaou, nègre congo, âgé d'environ 35 ans, habitué aux travaux des champs et bon artimeur. Tous ces esclaves sont de bons sujets, garantis des vices et maladies prévus par la loi. Conditions, à la vente. 2 mai

ON demande une couturière travaillant aux habillements de dames. S'adresser rue Royale, trois portes au dessus de celle Ste. Anne, chez M. Anglaire
6 mai—6